

Le 16 juillet 2007

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures 00, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs André Drolet, Yvon-Paul Morissette et Laurent Habel tous formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Pilote, maire suppléant. Monsieur Germain Tremblay étant absent avec motivation.

Rés. 07-276  
Avis de convocation  
Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 07-277  
Entreposage de bois – Joël Bolduc  
Attendu l'autorisation donné par le conseil municipal à monsieur Joël Bolduc pour permettre l'entreposage de bois devant servir à la construction de sa résidence à l'été 2007, sur son terrain vacant (lots 286-7 et 288-1) ;

Attendu qu'un avis à été transmis à monsieur Joël Bolduc vers le 15 juin 2007 lui demandant d'effectuer le ramassage du bois avant le 30 juin 2007 considérant qu'il n'a pas débuté sa construction, ni effectué de demande de permis ;

Attendu que monsieur Bolduc a rencontré l'urbaniste avec ses plans de construction et que des modifications doivent être apportées ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'exiger que tous les documents nécessaires à la demande de permis de monsieur Joël Bolduc soient reçus avant le 1<sup>er</sup> août 2007. Dans le cas contraire, il devra être exigé que le terrain soit nettoyé immédiatement.

Rés. 07-278  
Permis PIIA  
Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Condition</u>
Entre 33 et 51 rue de la Tourbe (projet intégré par M. Claude Martin)	5 jumelés	que le revêtement extérieur soit de couleur différente mais harmonieuse entre elles
80 rue de la Savane	Agrandissement	

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Condition</u>
94 rue des Carouges	Bâtiment secondaire et ajout d'une fenêtre panoramique	
2101 ave Royale 23 rue de la Colline 43 rue des Cimes	Rénovation du cabanon Bâtiment secondaire Agrandissement	que le revêtement des murs soit semblable à celui de la résidence
85 rue de la Butte 88 rue Notre-Dame	Clôture Bâtiment secondaire	
Rés. 07-279 Permis PIIA Bernard Théberge	Attendu que le permis numéro 2007-0071 a été accordé à monsieur Bernard Théberge et madame Lucie Côté pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 78 rue des Hirondelles et qu'un ordre d'arrêt des travaux a été émis puisque la résidence présentait une hauteur de 10,6 mètres plutôt que 9,5 mètres, tel qu'autorisé par le règlement de zonage 88-184 ;	
	Attendu les propositions déposées par monsieur Bernard Théberge pour corriger la hauteur de la toiture ;	
	Attendu les recommandations du SARP de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour corriger la hauteur de la toiture ;	

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la poursuite des travaux de construction de la résidence du 78 rue des Hirondelles, à la condition que les fermes de toit soient remplacés pour réduire la hauteur de la toiture à 9,5 mètres au maximum, tel que suggéré sur les croquis du SARP.

Levée de l'assemblée à 19h10.

---

Robert Pilote, maire suppléant

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés